

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 10 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le dix avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Fanny LOURETTE, Stéphanie CAPRON, Franck MATTON, Jean-Luc CANU, Gérard BLONDEL.

Était absent excusé : Monsieur Pierre GAY qui donne pouvoir à Madame Marie-Hélène CHANGARNIER

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER a été élue secrétaire.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire des différents budgets qui vont être étudiés lors de la présente réunion.

Monsieur Gérard BLONDEL fait une remarque concernant le point sur le Tennis de Table : les tiges n'ont pas disparu, elles n'ont jamais existé. Monsieur Le Maire répond que le système de verrouillage n'existe plus mais qu'il n'est pas question de vol.

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Différents articles ont été détaillés sur demande des conseillers municipaux.

Sous la présidence de Monsieur Gérard BLONDEL, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2014 de la Commune est voté par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	656 224.74 Euros	485 706.52 Euros
INVESTISSEMENT	162 828.13 Euros Restes à réaliser 0.00 Euros	156 969.25 Euros Restes à réaliser 8 130.00 Euros

<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :</u>	170 518.22 Euros
<u>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :</u>	5 858.88 Euros

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2014 de la Commune sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	160 053.76 Euros
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2014	10 464.46 Euros
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	170 518.22 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	26 574.80 Euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2014	20 715.92 Euros
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	5 858.88 Euros

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2014 s'établissent ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES	8 130.00 Euros
SOLDE NEGATIF	8 130.00 Euros

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	2 271.12 Euros
---------------------------------	-----------------------

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION MINIMALE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Article 1068)	2 271.12 Euros
AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE A LA LIGNE 002) RECETTES	168 247.10 Euros
REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 RECETTES	5 858.88 Euros

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Gérard BLONDEL, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2014 du service de l'Eau et de l'Assainissement est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	48 473.76 Euros	44 946.28 Euros
INVESTISSEMENT	182 348.54 Euros	86 810.86 Euros

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 3 527.48 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 95 537.68 Euros

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2014 service de l'eau et de l'assainissement sont les suivants :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 776.38 Euros
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2014	13 303.86 Euros
TOTAL DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	3 527.48 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	152 499.24 Euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2014	56 961.56 Euros
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	95 537.68 Euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE A LA LIGNE 002 RECETTES	3 527.48 Euros
REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 RECETTES	95 537.68 Euros

Monsieur Jean-Pierre CANU félicite la bonne gestion de Monsieur Le Maire.

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Le Budget Primitif 2015 de la Commune est voté par chapitre à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	520 000.00 Euros	520 000.00 Euros
INVESTISSEMENT	509 000.00 Euros	509 000.00 Euros

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0
INVESTISSEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0.

Section d'investissement Recettes

Article 021 : Virement de la section de Fonctionnement : 47 385.00 €. Monsieur Le Maire souligne que cette opération est établie pour couvrir les dépenses d'investissement en attendant la récupération de la TVA. Monsieur GAMBLIN, Trésorier conseille d'emprunter cette somme (les taux d'intérêts sont actuellement très bas) en attendant le remboursement de la TVA au plus tard dans 2 ans. Cette solution permettrait de ne pas perdre définitivement 47 385.00 €. Monsieur Le Maire demande d'étudier ce point qui fera l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil.

TAUX DES TAXES

Monsieur Le Maire propose de laisser les taux d'imposition communaux à l'identique de l'année précédente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le taux des taxes de 2015 à savoir :

Taxe d'habitation	19.61 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	20.40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	34.87 %
CFE.....	21.74 %

TRAVAUX INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser certains travaux et de les inscrire au Budget Primitif 2015 de la Commune en section d'investissement :

EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT SODINEUF
EXTENSION DU RESEAU FRANCE TELECOM LOTISSEMENT SODINEUF
REFECTION TOTALE DU CHEMIN DES GROS CAILLOUX (incluant les réseaux) POUR LE LOTISSEMENT EDF
REPLACEMENT BALLONS FLUOS (28 lanternes dans diverses rues)
MISE EN PLACE DE 7 CROSSES + LANTERNES (rues Soupirs, Frimousse et Cordonnerie)
REPLACEMENT HORLOGES ASTRONOMIQUES
MISES EN CONFORMITE SALLE « LA GRANGE »
REPLACEMENT FENETRES ET RADIATEURS

REPLACEMENT DE BALLONS FLUOS DIVERSES RUES

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-EP-2014-0-76683-4867 et désigné « Remplacement de ballons fluos diverses rues (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 26 767.10 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur maximum de 10 455.14 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'adopter le projet cité ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 10 455.14 € T.T.C
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

JEUNESSE PONGISTE SOTTEVILLE-SUR-MER	1 500,00 €
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS SOTTEVILLE-SUR-MER	500,00 €
CLUB DE L'AMITIE SOTTEVILLE-SUR-MER	1 100,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE SOTTEVILLE-SUR-MER (LIVRES)	200,00 €
ASSOCIATION "LES LUCIOLES" SOTTEVILLE-SUR-MER (déjà versé en Mars 2015)	13 000,00 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (A.B.C)	8 000,00 €
F.N.A.C.A FONTAINE CANY BARVILLE	150,00 €
ALLIANCE ET CULTURE	500,00 €
VEULES PRATICK	100,00 €

A.D.M.R. ASSIETTE	1 000,00 €
ATHLETIC CLUB VEULAIS	200,00 €
ATHLETIC CLUB VEULAIS (TRAIL)	300,00 €
COMITE DES FETES SOTTEVILLE-SUR-MER	200.00 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	200,00 €
MOTO CLUB DE SOTTEVILLE-SUR-MER	500,00 €
CLUB DES JEUNES DE LUNERAY	250.00 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	150.00 €
LES AMIS DE BOURVIL	150,00 €
A LA DECOUVERTE DE NOS CAMPAGNES	200.00 €
ENTRAIDE ALIMENTAIRE	200.00 €
ASSOCIATI POUR QUE VIVE LA CHAPELLE DU VAL	250.00 €
ASSOC MUSICALE AMBCB	150.00 €
TOTAL	28 800,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions pour l'année 2015 : chapitre 65748 - Subventions fonc. Associations, une somme de 30 100 € est prévue au budget.

Le conseil municipal accepte la reconduction aux associations à même hauteur de subvention que l'année précédente. Monsieur Gérard BLONDEL souhaitait une augmentation de la subvention de l'association ABC. Monsieur Le Maire répond que la subvention est maintenue au même montant que l'année passée ; le site internet n'étant plus géré par la Bibliothèque mais par la Commune.

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT 2015

Les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2015 sont les suivantes, sous réserve de recevoir les appels des syndicats concernés.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES	100.00 €
SYND DU COLLEGE SAINT VALERY-EN-CAUX	5 000.00 €
MISSION LOCALE	500.00 €
SIVOS + TRANSPORT	61 000.00 €
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS	7 500.00 €
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	300.00 €

C.A.U.E	100.00 €
A.R.E.H.N.	80.00 €
C.T.S.N.	150.00 €
TOTAL	74 865.00€

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0

Les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2015 seront versées sous réserve de recevoir les appels des syndicats concernés.

SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES

Monsieur Le Maire propose de ne pas fiscaliser la participation du syndicat des bassins versants du Dun et de la Veules. Le montant est inscrit au budget primitif 2015 de la Commune à l'article 6554 Contributions aux organismes de regroupement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2015 du service de l'eau et de l'Assainissement est voté à l'unanimité par chapitre par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	47 600.00 Euros	47 600.00 Euros
INVESTISSEMENT	125 537.68 Euros	125 537.68 Euros

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0

INVESTISSEMENT : POUR : 11 CONTRE : 0

TRAVAUX INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser certains travaux et de les inscrire au Budget Primitif 2015 de l'Eau et de l'Assainissement section d'investissement:

EXTENSION DES RESEAUX LOTISSEMENT BOUYGUES
DECONNEXION DE L'ANCIEN FORAGE

EMPRUNTS

Monsieur Le Maire commente le tableau des emprunts de la Commune et du service de l'eau et de l'assainissement remis aux Conseillers. Les taux d'intérêts sont élevés. Il demande au Conseil Municipal la possibilité de les renégocier auprès des banques. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à renégocier les emprunts et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

CONTRAT LIRE SUR LA PLACE

Monsieur le Maire propose de reconduire « Lire sur la place » qui permet d'ouvrir la bibliothèque tous les après midi de l'été en direction des Sottevillais mais aussi des touristes. Monsieur Le Maire rappelle que ce fut un succès les années précédentes.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la création d'un poste d'animation à la Bibliothèque durant l'été.

Il précise que l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale autorise, en son alinéa 2, le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur Le Maire propose :

- la création d'un emploi d'agent d'accueil pour assurer des fonctions d'accueil du public pour l'animation « lire sur la place » dont la durée hebdomadaire est fixée à 18 heures,
- l'établissement d'un contrat à durée déterminée de 2 mois et cinq jours, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 297, Indice Majoré 309, auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création, à compter du 1er Juillet 2015, d'un emploi d'accueil du public à 18/35^{ème} et autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat à durée déterminée de 2 mois et cinq jours, pour le recrutement d'un agent non titulaire, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 6413 du budget.

QUESTIONS DIVERSES

Chapelle Du Val

Monsieur Gérard BLONDEL souhaite de nouveau que le siège social de l'Association « Pour que vive la Chapelle Du Val » soit situé à SOTTEVILLE-SUR-MER et non à VEULES-LES-ROSES. Monsieur Le Maire lui rappelle que la Présidente, Madame LUX Martine, n'est pas toujours présente sur Sotteville mais que le trésorier, Monsieur ANGELINI, étant domicilié à VEULES-LES-ROSES, il est plus facile de transmettre le courrier sur VEULES.

Mariage

Monsieur Jean-Pierre CANU demande à Monsieur Le Maire de proposer une quête à la famille lors d'un mariage. Cette quête est souvent destinée aux associations de la Commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte qu'il soit proposé une quête lors des mariages. La famille devant en approuver ou non le principe.

Régie salles « La Grange et Bergerie »

Monsieur Le Maire souligne que la salle « La Grange » était louée le week-end du 25 Avril à Madame MORISSE. Or, elle souhaite annuler sa réservation suite au décès d'un proche. Le montant de la location est de 385 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser cette somme et autorise Monsieur Le Maire à signer le mandat.

Licence IV

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la licence IV du bar le « p'ti gosier » est à vendre entre 10 et 15 000 €. Il propose aux Conseillers Municipaux d'en faire l'achat.

Il ajoute que pour qu'elle soit pérennisée, elle doit fonctionner une fois par an. Elle pourra être cédée à un tiers ou fonctionner lors d'une fête locale.

Monsieur Jean Pierre CANU souligne la nécessité de se ménager un « avenir commercial ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acheter la licence IV et donne tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire pour effectuer cet achat.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 1

Panneaux de Baskets

Les panneaux de baskets sur le plateau d'EPS ne sont plus aux normes. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de les déposer.

Défibrillateur

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER demande si le défibrillateur fonctionne. Il lui est répondu favorablement. Elle demande qu'il soit organisé une formation. Un contact avec les pompiers sera fait.

Ecole

Madame Fanny LOURETTE souligne que l'institutrice de Sotteville se plaint de mauvaises odeurs dans sa classe. Les odeurs ne sont plus présentes depuis le mercredi 8 Avril.

Gouttières à la bibliothèque et à la salle « La Grange »

Monsieur Jean-Luc CANU demande si le devis a été réalisé concernant les travaux des gouttières. Monsieur Thierry WYSS répond que le devis établi n'est pas conforme avec ce qui a été demandé.

Monsieur Jean-Luc CANU souligne qu'il faut se méfier des champignons. Monsieur Jean-Pierre CANU rappelle le couvreur.

Salle « La Bergerie »

Lors de la foire à tout, les toilettes extérieures de la Bergerie étaient restées fermées ce qui est gênant. Pour la fête du Lin, elles seront ouvertes.

Trottoir du Restaurant

Le devis concernant la réfection du trottoir du restaurant n'a pas encore été établi. Le dossier est à l'étude.

Toiture de l'Eglise

Monsieur Jean-Pierre CANU, souligne de nouveau, le problème de la toiture de l'Eglise. Quelques ardoises commencent à tomber. Monsieur Le Maire contactera prochainement l'entreprise DELALONDE pour qu'il se rende sur place et commenter les travaux réalisés.

ECLAIRAGE PUBLIC

Les horloges astronomiques n'étant pas encore installées, il n'est pas possible d'éteindre l'éclairage public la nuit pour l'instant.

SIVOS

Une fermeture de classe au Bourg Dun est annoncée. Une manifestation a eu lieu le vendredi matin à l'école du Bourg Dun avec élus et parents. L'Académie devrait rendre sa décision définitive lundi 13 Avril.

Pour conclure cette réunion, Monsieur Jean-Luc CANU regrette qu'aucune rue du village ne porte le nom du « héros Sottevillais » Népomucène Lavoine.

La séance est levée à 0 h 30.